

Nº 2351-2012/APS/DJA/SSACA

Date du: 28/12/2012

Rapport à l'assemblée de la province Sud

OBJET : modification de la délibération n° 42-2009 APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres de commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

PJ: un projet de délibération

Suite à la prise de fonction de Monsieur Frédéric de GRESLAN en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions intérieures dans lesquelles il siégeait.

En effet en application de l'article 118 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, le membre du congrès ou le membre d'une assemblée de province, élu au gouvernement, cesse d'appartenir à l'assemblée dont il était membre.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.